



**Acheteurs de la restauration collective,  
mettez du local dans vos assiettes**



**AGRIlocal<sup>01</sup>**



**Un outil simple, innovant et gratuit  
qui met en relation  
les fournisseurs locaux et la restauration collective.**





# AGRILocal<sup>01</sup>

De quoi s'agit-il ?

## L'outil Agrilocal

Agrilocal est une **plate-forme de mise en relation directe entre fournisseurs locaux et acheteurs publics** ayant une mission de restauration collective (collèges, lycées, écoles, maisons de retraite, hôpitaux, etc...)

## Simple et efficace

Agrilocal répond au besoin de l'acheteur en sélectionnant instantanément des fournisseurs de proximité qui disposent des produits recherchés.

## Gratuit, innovant

Le service Agrilocal est **gratuit** pour les fournisseurs et les acheteurs. Son utilisation nécessite une **simple inscription**, pour l'acheteur comme pour le producteur.

## Respectueux du code des marchés publics,

Agrilocal garantit un accès de tous les fournisseurs à la commande publique.



## Comment ça marche ?

L'acheteur exprime son besoin en publiant une consultation sur le site [www.agrilocal01.fr](http://www.agrilocal01.fr)



Agrilocal identifie par géolocalisation les fournisseurs proposant les produits en question et les alertes par sms/mail



Les fournisseurs intéressés proposent leur offre via la plateforme



Au terme du délai de réponse, l'acheteur réalise son choix parmi les différentes propositions selon ses critères. Il valide sa décision et Agrilocal émet automatiquement un bon de commande



Le fournisseur procède à la livraison



Le fournisseur émet directement une facture via la plateforme



## Foire aux questions



### *Quels produits peut-on commander sur Agrilocal01 ?*

Tous les produits (frais, semi-frais, finis, bio ou non) issus des producteurs, des artisans et des entreprises locales. A chaque recherche, Agrilocal vous propose une liste des fournisseurs, des produits que vous souhaitez, en fonction de leur disponibilité.

### *S'approvisionner localement, est-ce légal ?*

La plateforme Agrilocal01 répond à un ensemble de critères validés juridiquement qui permettent de s'approvisionner en produits locaux de qualité (approvisionnement direct, conditions de livraison, fraîcheur des produits).

### *Travailler avec Agrilocal01, c'est plus de contraintes ?*

L'objectif est de simplifier les démarches administratives. Lorsque vous lancez une recherche, les fournisseurs locaux sont prévenus automatiquement. Vous pouvez consulter leurs propositions en ligne. Une fois votre choix réalisé, les factures et les bons de com-

mande sont générés automatiquement par la plateforme.

Il faut prévoir sa consultation au moins une quinzaine de jours à l'avance (une semaine de temps de réponses aux consultations et une semaine pour organiser la livraison).

### *Peut-on ne pas avoir de réponse ?*

Il faut être vigilant sur la saisonnalité des produits que l'on commande, sur leur disponibilité dans le département et sur les quantités demandées. Favoriser le regroupement des produits sur une même commande facilite aussi les livraisons.





**Les producteurs ont-ils les volumes pour approvisionner la restauration collective ?**

Certains producteurs sont à la recherche de marchés leur permettant d'écouler de gros volumes. Agrilocal01 rassemble aussi des grossistes se fournissant auprès des producteurs locaux et des PME de l'agro-alimentaire.

**S'approvisionner en produits locaux ne coûte-il pas plus cher ?**

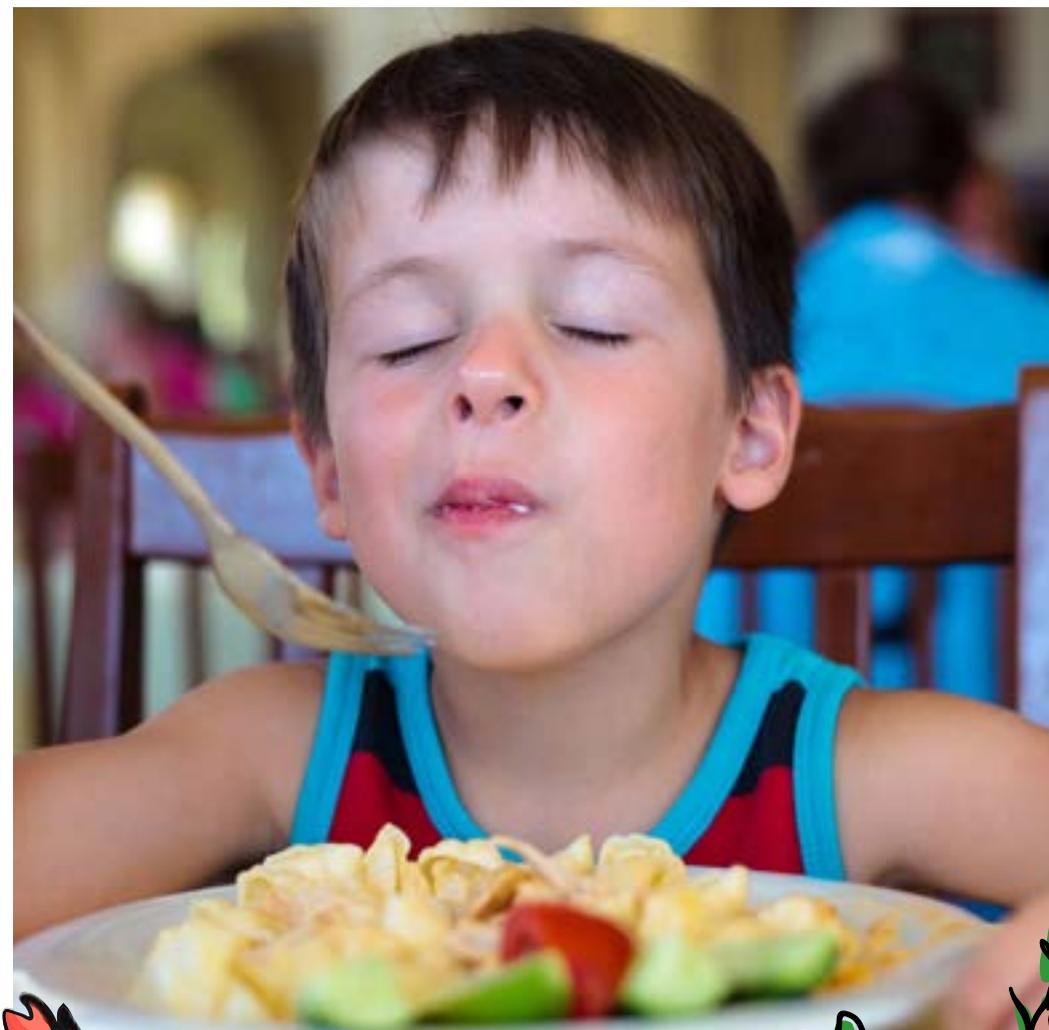
Certains produits comme les fruits et légumes ou certains conditionnements coûtent moins cher à l'achat.

**Avec les commandes en ligne, ne risque-t-on pas de se retrouver bloqué avec des produits trop chers sur les bras ?**

A tout moment, vous pouvez mettre fin à votre consultation sans passer commande. Si, en fin de consultation, les tarifs proposés par les fournisseurs ne vous conviennent pas, vous n'êtes pas obligés de passer commande.

**Quelles sont les normes d'hygiène en circuits courts ?**

Les fournisseurs inscrits sur Agrilocal01 possèdent tous un agrément ou une dérogation. Il est possible de les consulter en ligne.





# AGRILocal<sup>01</sup>



Retrouvez la démarche sur  
[www.agrilocal01.fr](http://www.agrilocal01.fr)

Afin de vous inscrire et  
d'être accompagné dans  
la démarche, contactez :

**Département de l'Ain :**

04 37 62 18 01

[agrilocal01@ain.fr](mailto:agrilocal01@ain.fr)

**Chambre d'Agriculture :**

04 74 45 24 22

04 74 45 56 88

[agrilocal01@ain.chambagri.fr](mailto:agrilocal01@ain.chambagri.fr)

**Chambre des métiers de l'Artisanat :**

04 74 47 49 41

[c.hemery@cma-ain.fr](mailto:c.hemery@cma-ain.fr)



123RF

